

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice



1

Bilan d'étape en matière de lutte contre les séquelles de l'esclavage

Novembre 2014

La République Islamique de Mauritanie s'est engagée résolument, depuis plusieurs décennies, à lutter contre toutes les formes d'esclavage, de mauvais traitement contre les personnes et d'exploitation de l'homme par l'homme.

L'esclavage a été aboli en 1981, après l'avoir été par deux fois dans l'histoire du pays tout d'abord en 1905 dans une Mauritanie alors colonie française, puis en 1959 et 1961 lors de l'accession du pays à l'indépendance. En 2007, le législateur a adopté une loi qui incrimine l'esclavage et réprime les pratiques esclavagistes, avant de l'ériger en 2012, en crime contre l'humanité. L'adhésion du pays aux différentes conventions des droits de l'homme et la présentation régulière des rapports sur leur application devant les organes de contrôle de la mise en œuvre des traités des Nations Unies traduit le souci des pouvoirs publics d'éradiquer les séquelles de l'esclavage.

En 2012, et pour pousser encore plus la volonté politique dans le sens de plus de rigueur et de non tolérance de ces pratiques dans toutes leurs expressions et sous toutes les formes qu'elles peuvent prendre, l'esclavage et les pratiques esclavagistes ont été inscrits dans la constitution comme crimes contre l'humanité.

2

Pour le Gouvernement mauritanien, l'objectif à atteindre, dans un délai bien fixé à deux ans, est de faire disparaître entièrement toute expression explicitement ou implicitement tolérée de ce phénomène.

En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, la Mauritanie a ainsi défini, le 06 mars 2014, une feuille de route pour l'éradication de l'esclavage (document en annexe). Elle comprend 29 mesures visant à y mettre fin en deux ans au maximum. Elles vont de l'amendement de la loi 2007-048 incriminant l'esclavage à l'obligation de promouvoir des projets pour l'insertion des victimes, leur indemnisation par les auteurs d'actes esclavagistes, l'accès à la propriété foncière, l'exécution des décisions de justice, la création d'une institution de haut niveau chargée de lutter contre les séquelles de l'esclavage : l'Agence Nationale « Tadamoun » pour l'Eradication des Séquelles de l'Esclavage, à l'Insertion et à la Lutte Contre la Pauvreté.

Cette structure, déjà mise en place, a pour objectifs, entre autres, d'assister les victimes, d'assurer plus d'accès à l'école aux enfants des couches les plus défavorisées dont les descendants d'anciens esclaves, d'instaurer une journée nationale de lutte contre l'esclavage, d'impliquer la société civile dans cette lutte, et de renforcer les moyens des ONG pour accompagner le processus.

En 2013, l'Agence Tadamoun a bénéficié d'une enveloppe financière de 2.837.720.000 UM soit 9.768.283.00 US\$ destinée à la réalisation de ses programmes. Ces financements ont permis la réalisation de projets relatifs à l'éducation, la formation professionnelle, la santé,

l'eau, l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, l'habitat social et les petits métiers. En outre, cette institution est habilitée à se constituer partie civile dans les affaires liées à l'esclavage

Une commission de suivi pour l'évaluation périodique du travail accompli a été créée et doit remettre un rapport mensuel au Premier ministre relatif à l'avancement de la feuille de route.

A cette occasion, le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme s'est félicité des progrès significatifs enregistrés par le Gouvernement dans sa lutte contre les formes contemporaines de l'esclavage. La Rapporteuse spéciale des Nations unies sur l'esclavage, Gulnara Shahinian, avait déclaré en effet considérer le 6 mars 2014 « comme un tournant dans la lutte contre l'esclavage en Mauritanie » et s'était dite « confiante que le gouvernement, en étroite coopération avec la société civile, va déployer tous les efforts nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la feuille de route ».

Aujourd'hui, neuf mois après l'adoption de la feuille de route (mars 2014) et deux mois après celle du plan d'action, d'importantes étapes ont été franchies en la matière.

En effet, le mois d'octobre 2014 a connu le lancement du Plan d'Actions pour la mise en œuvre des recommandations de la feuille de route pour l'élimination des formes contemporaines de l'esclavage, entériné par le comité interministériel au cours de sa réunion tenue le 30 septembre 2014.

Plusieurs tables rondes ont été organisées dans les médias afin d'éclairer l'opinion nationale et internationale sur le contenu du rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de l'esclavage consécutif à sa visite effectuée dans notre pays du 24 au 27 septembre 2014. Les débats ont été animés par les représentants des ministères de la justice, de l'intérieur, des droits de l'homme et des ONG.

S'agissant de l'action des différents départements concernés,

- Fort des orientations du gouvernement dans le domaine de la lutte contre les séquelles de l'esclavage, le département de la justice a mis en place une commission de réflexion sur l'efficacité de la loi incriminant les pratiques esclavagistes. Celle-ci a entamé son travail et a esquissé un canevas du projet de loi qui porte sur la prévention de l'esclavage, y compris toutes ses formes contemporaines, la sanction des pratiques esclavagistes et la

prise en charge des victimes de l'esclavage. La même commission a élaboré un avant projet de loi incriminant la discrimination sous toutes ses formes. Le traitement judiciaire des affaires relatives aux pratiques esclavagistes a permis de mettre en exergue 26 cas de pratiques esclavagistes dont les auteurs ont été déférés à la justice ; 18 à Nouakchott et 8 dans les autres wilayas du pays. Dans le cadre des réunions et séminaires relatifs aux droits de l'homme, organisés par le département de la justice, le Ministre de la Justice saisit l'occasion à plusieurs reprises pour rappeler aux magistrats la ferme volonté des pouvoirs publics de sévir contre les pratiques esclavagistes en condamnant leurs auteurs. Il a également mis en exergue la nécessité d'appliquer les mesures prévues par la feuille de route pour éradiquer les séquelles de l'esclavage. La création du tribunal chargé des affaires relatives à l'esclavage est déjà intégrée dans l'avant projet de loi portant organisation judiciaire. Il met en exergue une nouvelle juridiction dont le siège sera à Nouakchott et qui aura compétence nationale en matière d'infractions liées aux pratiques esclavagistes. La procédure qui y sera appliquée et les magistrats qui y officieront seront formés sur la détection, l'instruction et le jugement des infractions de ce genre. L'aide juridique est indispensable pour assurer l'égalité des citoyens devant la loi. Pour ce faire, le département de la justice a organisé le 7 août 2014 un séminaire relatif à la redynamisation de cette institution. A la suite de cette manifestation, il a été mis en place une commission comprenant tous les acteurs concernés par l'aide juridique afin d'élaborer un mécanisme institutionnel et normatif permettant à tous les citoyens démunis, y compris les victimes de pratiques esclavagistes, d'accéder à la justice.

- le Ministère des Relations avec le Parlement et la Société Civile a engagé la mise en œuvre de plusieurs activités dont la formation de réseaux de la presse et la sensibilisation des médias sur le contenu de la feuille de route. Ces activités seront menées en partenariat avec d'autres partenaires, principalement, la Commission Nationale des Droits de l'Homme. Le département envisage la mise en place d'un plan sectoriel par la mise en œuvre de ces activités.
- Le Ministère de la Fonction Publique et la Modernisation de l'Administration s'est lancé dans la mise en application des dispositions de l'arrêté réglementant le travail domestique.
- Le Ministère de l'Education Nationale a, entamé ses activités visant à développer l'enseignement dans les zones dites prioritaires, en procédant notamment au remplacement des cantines scolaires par des internats afin d'assurer la scolarisation au sein des populations rurales cibles.

- Le Ministère des Affaires islamiques et l'enseignement originel a organisé un séminaire national qui a démontré que les pratiques esclavagistes n'ont aucun lien avec l'islam ; et qu'il convient de les éradiquer en éveillant les citoyens contre leurs méfaits. Ledit séminaire est accompagné par la dispense d'enseignement islamiques et de prêches hebdomadaires, ainsi que la formation des érudits sur le discours contre les pratiques esclavagistes.
- Le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire, en plus de la coordination des activités de communication autour du Rapport de la Rapporteuse Spéciale et de la feuille de route, a mis en place un plan d'actions des activités prévues en partenariat avec le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Ainsi, des caravanes de sensibilisation au profit des personnes affectées par les séquelles de l'esclavage sont programmées, très prochainement et seront menées par des ONG de défense des Droits de l'Homme. Cette campagne permettra de vulgariser la législation antiesclavagiste et la vision de l'Islam par rapport à l'esclavage et à ses séquelles.
- la Commission de suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions de la feuille de route s'est réunie le 27 octobre 2014. Elle a pris une décision et deux recommandations :

Décision

La commission a décidé qu'un rapport de suivi doit être transmis au secrétariat de la commission, au plus tard le 25 de chaque mois, pour la finalisation du rapport mensuel adressé à Monsieur le Premier Ministre.

Recommandations

- Mettre en place, au niveau de chaque département, un plan d'actions sectoriel pour un meilleur suivi de l'exécution des activités programmées ;
- Assurer plus de coordination des actions multisectorielles. Sur ce point, le point focal chargé de chaque activité devrait amener ses différents partenaires à plus d'implication et d'engagement en faveur de l'atteinte des objectifs assignés.

Les mesures politiques, économiques, juridiques et sociales prises par les pouvoirs publics traduisent une volonté irréversible de lutter contre les séquelles de l'esclavage. La collaboration, initiée avec la société civile et les partenaires techniques et financiers, est un gage de la réussite de cet objectif.

Par contre, les actions illégales initiées par des individus prétendant lutter contre les pratiques esclavagistes sont contre productives et ne servent pas la lutte contre ce phénomène. Au contraire, elles attisent la haine entre les communautés, incitent à la rébellion et troublent l'ordre public en alimentant le sectarisme et la radicalisation. C'est le cas de l'organisation non reconnue (IRA) par exemple qui, par son discours raciste et extrémiste, tente de dresser les communautés les unes contre les autres. L'arrestation de ses instigateurs pour ces différents chefs d'accusations s'inscrit dans le cadre de la prévention des conflits et le souci d'empêcher une organisation non reconnue de semer le trouble et la désolation dans l'esprit des citoyens qui ont compris que l'éradication des séquelles de l'esclavage passe par des programmes concrets, efficaces et adaptés, à l'image de ceux mis en œuvre par les pouvoirs publics.

ANNEXE

COMITE INTERMINISTERIEL CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA
FEUILLE DE ROUTE POUR L'ERADICATION DES FORMES CONTEMPORAINES DE L'ESCLAVAGE
Commission technique de suivi de la mise en œuvre de la feuille
de route pour l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage

Plan d'Actions de mise en œuvre des recommandations de la Feuille de Route pour l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage

Ordre	Recommandations	Actions à réaliser	Difficultés / Handicaps	Chronologie		Responsable de l'exécution	Acteurs Impliqués	Observations
				Début	Fin			
7 RI. 6	<p>Définir l'esclavage en référence à la convention de 1956. Prévoir toutes les formes contemporaines d'esclavages (héréditaire, servitude pour dettes, travail forcé, mariage précoce, etc.) Interdire toutes les formes de discrimination. Consacrer les réparations civiles des victimes des pratiques esclavagistes. Insérer des dispositions de réinsertion des victimes. Prévoir l'assistance aux victimes de l'esclavage.</p>	La mise en place d'une commission de révision de la loi de 2007		Sept.14	Déc.14	MJ	MAIEO MASEF CDHAH AN Tadamoun CNDH OSC	
		L'amendement de la loi 2007.048		Oct. 14	Déc.14	MJ	MAIEO MASEF CDHAH AN Tadamoun CNDH OSC	
RI. 7		La mise en place d'une commission de réforme et l'élaboration des TDRs d'un audit sur la question		Sept.14	Déc 14	MIDEC	MJ MF MHUAT M. Agri. MET CNDH CDHAH	
		La réalisation de l'audit de la propriété foncière et		Janv.15	juin.15	MIDEC	MJ MF	

		domaniale					MHUAT M. Agri. MET CNDH CDHAH	
	Créer les conditions favorables à l'égal accès à la propriété foncière	La validation de l'audit par une commission pluridisciplinaire de réforme		juill. 15	Oct. 15	MIDEC	MJ MF MHUAT MA MET CNDH CDHAH OSC	
		L'amendement du cadre juridique régissant la propriété foncière et domaniale.		Nov 15	Avr. 16	MF MIDEC MJ		
RI. 8	Adopter des textes connexes à la loi 2007.048	L'adoption d'actes réglementaires visant à rendre effective la mise en œuvre de la loi 2007		fev 15	Déc. 15	MJ	MDN MIDEC CDHAH CNDH	
RI. 9	Veiller à l'exécution des décisions de justice portant dédommagement des victimes de l'esclavage	L'adoption de mesures spécifiques de suivi de la politique pénale en matière d'exécution des décisions judiciaires relatives au recouvrement des dommages-intérêts alloués aux victimes de l'esclavage.		Jan. 15	Mar. 15	MJ	MJ MDN MIDEC CDHAH AN Tadamoun CNDH	
RI. 10	Renforcer le dispositif légal relatif à la discrimination positive au profit de la femme et de l'enfant.	L'adoption de la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre.		Sept 14	Aou 15	MASEF	MJ MAIEO MEN MRPSC MASEF CDHAH CNDH	
		La formation des ONG dans le domaine de la prise en compte du genre et pratiques familiales essentielles		Déc.14	Fév 15	MRPSC	MRPSC OSC	
		L'adoption du code de l'Enfance.		Sept 14	Aoû 15	MASEF	MJ MRPSC	

		L'adoption d'une loi cadre contre les violences basées sur le genre		Nov.14	Oct 15	MASEF	MJ MAIEO CDHAH CNDH	
		La généralisation des tables rondes régionales de protection de l'enfant.		Nov 14	Oct 15	MASEF	MJ MAIEO CDHAH CNDH	
		La mise en place de cellules pilotes de litiges familiaux dans les adwabas.		Nov 14	Oct 15	MASEF	MJ MAIEO CDHAH CNDH	
RI. 11	Mettre en place une institution de haut niveau, financée par l'Etat(agence, observatoire ou commission) spécialisée dans la lutte contre les séquelles de l'esclavage et chargée de l'insertion socio-économiques des victimes. Cette institution devrait mener des enquêtes indépendantes et être habilitée à se constituer partie civile dans les questions d'esclavage en se servant d'avocats indépendants. Cette institution sera composée d'agents publics, de membres d'ONG de droit de l'homme, avec des antennes régionales mettra sur pied une stratégie nationale de sensibilisation et de lutte contre l'esclavage.					AN Tadamoun	MJ MIDEC MAIEO MASEF CDHAH AN Tadamoun CNDH OSC	Cette institution a été créée. Il s'agit de l'Agence Nationale Tadamoun.
RI. 12	Créer et garantir le suivi des structures d'enseignement dans les zones prioritaires	Le renforcement des zones d'éducation prioritaires par l'ouverture de nouvelles écoles et Mahadras		oct 14	déc 14	MEN MAIEO MASEF	AN Tadamoun	
		Le renforcement des structures d'éducation par l'ouverture de cantines scolaires dans les zones d'éducation prioritaires		Oct 14	déc 14	MEN MAIEO	AN Tadamoun	
		L'octroi d'une indemnité incitative aux enseignants appelés à exercer dans les zones d'éducation prioritaires		Oct 14	déc 14	MEN	MF MFPTMA	
		La création d'associations de parents d'élèves dans les zones d'éducation prioritaires et leur implication dans la gestion des structures.		Oct 14	déc 14	MEN	MASEF OSC	

RI. 13	Encourager l'entreprenariat des personnes affectées par les séquelles de l'esclavage	La Mise en place de programmes de formation sur l'éducation financière		Jan 15	Dec 15	MEFPTIC	AN Tadamoun OSC CDHAH	
		La Mise en place de lignes de crédit pour le financement des AGR au profit des personnes affectées par les séquelles de l'esclavage.		Janv 15	Dec 15	MEFPTIC	MASEF CDHAH AN Tadamoun OSC	
		La Mise en place d'une offre de formation délocalisée sur les petits métiers au profit des personnes affectées par les séquelles de l'esclavage et non scolarisées.		Janv 15	Dec 15	MEFPTIC	CDHAH AN Tadamoun OSC	
		Le Développement de l'esprit d'initiative privée et le renforcement des capacités entrepreneuriales des anciens esclaves.		Janv 15	Dec 15	MEFPTIC	CDHAH AN Tadamoun OSC	
RI. 14	Faciliter l'accès à l'état civil aux personnes sans filiation.	La Mise en place d'un mécanisme de concertation pour faciliter l'enrôlement des demandeurs sans filiation.		Oct 14	Sept 15	MIDEC MJ	MASEF CDHAH CNDH OSC	
		L'organisation de campagnes de Sensibilisation des personnes cibles sur leurs droits et obligations rattachés à l'enrôlement et au mécanisme mis en place en leur faveur.		Oct 14	Sep 15	AN Tadamoun MASEF	MRPSC CDHAH CNDH	
RI. 15	Favoriser l'éducation obligatoire des enfants et la formation professionnelle des adultes	L'incitation des familles à inscrire les enfants à l'école par l'institution du cash transfert		Oct 14	Sept 15	MEN AN Tadamoun	MAED MASEF CDHAH OSC	
		L'Organisation de formations professionnelles ciblées en faveur des jeunes dans les adwabas		Nov 14	Oct 15	CDHAH MEFPTIC	MDN MIDEC MEN MASEF AN Tadamoun	
RI. 16		Le recrutement des jeunes diplômés issus de couches vulnérables, notamment au		Nov 14	Oct 15	MEFPTIC MFPTMA	MDN MIDEC MF	

	Favoriser la discrimination positive à l'emploi	niveau des adwabas.					MEN	
		Le Développement de programmes de qualification et de reconversion destinés aux personnes cibles.		Janv 15	Dec 15	MEFPTIC	MDN MIDEC MF MEN	
		L'initiation et la mise en œuvre de programmes d'apprentissage, de qualification et de placement au profit des personnes affectées par les séquelles de l'esclavage.		Janv 15	Dec 15	MEFPTIC		
		La mise en place de mécanismes de financement destinés aux bénéficiaires de ces formations ciblées.		Nov 14	Oct 15	CDHAH MEFPTIC	MF MAED MASEF CDHAH AN Tadamoun	
RI. 17	Inclure dans les accords entre l'Etat et les entreprises étrangères des clauses interdisant à ces dernières le travail forcé et le travail des enfants.	Le renforcement des capacités de contrôle des inspections de travail pour s'assurer de l'effectivité du respect de la législation du travail		Nov14	Mar 15	MFPTMA	MAED MPE-Mines MEFPTIC MPE-Maritime M.Agr. CNDH	
		L'Elaboration d'un plan d'actions national de lutte contre le travail des mineurs		Sept 14	Dec14	MFPTMA MASEF	CNDH OSC	
RI. 18	Veiller à l'établissement de conditions de travail en conformité avec les normes internationales de travail	Le renforcement des capacités de la Direction du travail et de la prévoyance sociale pour vulgariser et faire respecter les normes internationales du travail au sein du milieu du travail		Janv15	Juin 15	MFPTMA	MPE-Mines MEFPTIC MPE-Maritime MAgriculture CDHAH CNDH	
		l'instauration de contrôles réguliers des conditions de travail au sein des sociétés étrangères opérant en Mauritanie.		Sept 14	Oct 15	MFPTMA	MPE-Mines MEFPTIC MPE-Maritimes M.Agr. CDHAH CNDH	
RI. 19		L'Elaboration et l'adoption d'un guide de bonnes conduites au profit des		Oct14	fev15	MFPTMA	MAED MEFPTIC MRPSC	

	Obliger les entreprises à élaborer des codes de bonnes conduites	sociétés étrangères opérant en Mauritanie					MASEF CNDH	
		La vulgarisation d'un guide de bonnes conduites en collaboration avec les partenaires sociaux		Mar 15	Juin 15	MFPTMA	MEFPTIC MRPSC MASEF CNDH OSC	
RI. 20	Mettre sur pied et exécuter des projets de développement en faveur des personnes affectées par les séquelles de l'esclavage			Sept 14	Août 16	AN Tadamoun MRPSC	Société civile	Recherche de financements
RI. 21	Assister les victimes d'esclavage dès le déclenchement de la procédure jusqu'à l'issue du procès	L'Actualisation de la réglementation sur l'assistance judiciaire		Oct 14	Sep 15	MJ	CDHAH CNDH ONA	
		la mise en place de bureaux d'aides juridictionnelles		Oct 14	Sept 15	MJ	CNDH ONA	
RI. 22	Initier des programmes de sensibilisation autour de la délégitimation de l'esclavage	L'Organisation de campagnes de sensibilisation au profit des leaders de la société civile et des médias sur la législation anti-esclavagiste.		Sept 14	Août 16	CDHAH AN Tadamoun	MRPSC Société civile	Recherche de financement
		L'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication de lutte contre les séquelles de l'esclavage		Sept 14	Août 15	CDHAH AN Tadamoun	MAED MF AN Tadamoun	Recherche de financement
		La formation de réseaux et d'associations de presse sur la lutte contre les séquelles de l'esclavage		Sept 14	Août 15	CDHAH MRPSC AN Tadamoun	MAED MF CDHAH AN Tadamoun	
		L'Adoption d'une Fatwa délégitimant l'esclavage		Sept 14	Déc 14	MAIEO HCF	MRPSC AN Tadamoun CDHAH CNDH	

		L'organisation de caravanes de sensibilisation des leaders religieux et notables traditionnels sur leurs rôles dans la lutte contre les séquelles de l'esclavage		Sept 14	Déc 15	MAIEO	MIDEC MRPSC AN Tadamoun CNDH OSC PTF	
		L'Intégration d'un module de formation sur les droits de l'homme et la lutte contre les séquelles de l'esclavage en faveur des Imams et dans les programmes d'alphabétisation.		sept 14	Déc 15	MAIEO	MIDEC MRPSC AN Tadamoun CNDH OSC PTF	
		L'organisation régulière de Khotbas unifiées sur l'ensemble du territoire sur le thème de la lutte contre les séquelles de l'esclavage		nov14	Oct 15	MAIEO	MIDEC MRPSC AN Tadamoun CDHAH CNDH OSC PTF	
		L'Introduction de la thématique de lutte contre l'esclavage dans les émissions multimédia d'animation du mois de ramadan (Ihya Ramadan)		sept 14	Déc 15	MAIEO	MIDEC MRPSC AN Tadamoun CDHAH CNDH OSC PTF	
		La sensibilisation des personnes affectées par les séquelles de l'esclavage sur leurs droits.		sept 14	Déc 15	CDHAH AN Tadamoun CNDH	MAIEO MRPSC MASEF CNDH AN Tadamoun OSC	
RI. 23	Vulgariser les textes sur la lutte contre l'esclavage et mener une sensibilisation par voie d'affichage, débats, slogans et émissions radiotélévisées	La diffusion d'émissions débat sur l'illégitimité des pratiques esclavagistes		sept 14	Déc 15	CDHAH MRPSC AN Tadamoun	MAIEO CNDH OSC	

		La diffusion affiches, sketches, etc				MRPSC	MAIEO CDHAH AN Tadamoun CNDH OSC	
		L'Edition de numéros spéciaux du JO pour la publication des principales conventions internationales ratifiées, relatives à l'esclavage et aux droits de l'homme.		Sept 14	Déc 14	CDHAH MSGG MAEC MASEF	MJ CNDH	
RI. 24	Favoriser la spécialisation des juges et auxiliaires de justice sur l'application de la loi.	La Reforme de la loi sur l'organisation judiciaire en vue de l'intégration du tribunal spécialisé chargé de connaître des questions relatives à l'esclavage		Sept 14	Déc 14	MJ	MDN MIDEC CDHAH CNDH	
		Les Formation et la sensibilisation des juges et agents d'application de la loi sur la nouvelle loi contre l'esclavage		Janv 15	Déc 15	MJ	MDN MIDEC CDHAH CNDH	
RI. 25	Instaurer une journée nationale de lutte contre l'esclavage	La Fixation d'une journée nationale de lutte contre l'esclavage.				PM Tous départements concernés CDHAH CNDH OSC	OSC	
RI. 26	Impliquer la société civile à toutes les étapes des actions entreprises et des programmes	L'implication et l'association des OSC à la mise en œuvre de la feuille de route					Tous départements concernés	
RI. 27	Renforcer les moyens d'actions des ONGs	L'Appui aux OSC dans l'élaboration des plans d'actions en faveur des personnes affectées par les		Janv 15	Dec 15	MRPSC CNDH	CDHAH AN Tadamoun	

		séquelles de l'esclavage						
		Le Financement des OSC		Jan 15	Dec 15	MRPSC CNDH	CDHAH AN Tadamoun	
RI. 28	Créer une commission de suivi de toutes les mesures programmées et activités proposées	La Mise en place d'une commission technique pour l'élaboration et le suivi des mesures et activités proposées dans le présent plan d'actions.		Sept 14		PM Tous Départements concernés	CNDH Bureau HCDH OSC	
RI. 29	Assurer d'une évaluation périodique du présent plan d'Actions jusqu'à l'atteinte des objectifs assignés.	L'attribution de la mission d'évaluation périodique de la mise en œuvre de la feuille de route au comité interministériel appui à la commission technique de suivi		Sept 14		PM Tous Départements concernés	CNDH Bureau HCDH OSC	